



Canadian Council
for Refugees

Conseil canadien
pour les réfugiés

**« Chaque jour,
nous vivons
dans la peur et
l'incertitude »**

**Le traitement par le Canada des personnes
réfugiées réinstallées en Afrique**

Résumé

• décembre 2025

A RÉSUMÉ

Personnes réfugiées africaines toujours en attente : Racisme systémique et traitement des demandes de réinstallation

Les personnes réfugiées en Afrique sont systématiquement celles qui attendent le plus longtemps pour leur réinstallation au Canada, ce qui les prive d'un accès égal aux droits et à la protection.

À PROPOS DE CE RAPPORT

Ce rapport examine l'expérience des personnes réfugiées en attente de réinstallation au Canada, en se concentrant sur **les personnes réfugiées prises en charge par le gouvernement, celles parrainées par le secteur privé et les demandeurs de réunification familiale dans le cadre du délai prescrit d'un an.**

Les conclusions sont fondées sur des exemples de cas, les contributions des membres du CCR, les données d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), des informations publiques et l'expertise de longue date du CCR en matière de traitement des demandes de la part des personnes réfugiées.

Ce rapport évalue à la fois les progrès réalisés et les lacunes persistantes, et formule des recommandations pour parvenir à l'équité dans le traitement des demandes de réinstallation.

Les bureaux en Afrique manquent de ressources, les données sur le traitement des demandes au niveau régional sont difficiles à obtenir et l'incapacité persistante du gouvernement à remédier à ces obstacles entraîne une violation du principe d'équité, où les personnes réfugiées africaines sont traitées de manière injuste. En bref : il s'agit de racisme systémique.

Deux ans après que la vérificatrice générale du Canada a révélé de graves inégalités dans le traitement des demandes de réinstallation, peu de choses ont changé. Le rapport de 2023 a constaté que les bureaux des visas à travers l'Afrique manquaient de ressources, ce qui entraînait des arriérés plus importants et des délais de traitement plus longs pour les personnes réfugiées parrainées par le gouvernement et celles parrainées par le secteur privé.

Un rapport du Conseil canadien pour les réfugiés (CCR)—Le traitement par le Canada des personnes réfugiées réinstallées en Afrique—montre que non seulement ces inégalités persistent, mais qu'elles sont profondément enracinées.

INÉGALITÉS PERSISTANTES

Malgré les efforts déployés par IRCC pour réduire les retards, les délais de traitement des demandes de réinstallation de la part de personnes réfugiées se trouvant en Afrique demeurent les plus longs. Ces résultats ne sont pas le fruit du hasard—ils reflètent des inégalités structurelles inhérentes au système.

DES VIES EN SUSPENS

Les longs délais de traitement des demandes ont des conséquences profondes sur des milliers de personnes. Pendant qu'elles attendent, les personnes réfugiées vivent dans des conditions précaires, souvent avec un logement, une alimentation et des soins médicaux insuffisants. Elles sont séparées de leur famille. Elles sont fréquemment exposées à des menaces constantes à leur sécurité, notamment la violence, la détention et l'expulsion. Leurs vies sont en suspens. Les demandeurs décrivent leur désespoir et leur frustration. Le silence des bureaux des visas ajoute à l'incertitude, les demandeurs soulignant que la communication est un point faible du système. Un demandeur soudanais l'a résumé ainsi : « **Chaque jour, nous vivons dans la peur et l'incertitude quant à notre avenir.** »

PREUVES DE RETARDS CHRONIQUES DANS LE TRAITEMENT DES DEMANDES

Les délais de traitement pour toutes les catégories suivies dans ce rapport sont les plus longs en Afrique subsaharienne. Les délais d'attente actuels sont de 42 mois pour les personnes réfugiées prises en charge par le gouvernement et de 47 mois pour les personnes réfugiées parrainées par le secteur privé. Dans la catégorie « délai prescrit d'un an », où les personnes réfugiées déjà présentes au Canada ont un an pour demander la réunification familiale, les délais d'attente sont également les plus longs en Afrique.

L'expérience des demandeurs soudanais en est un exemple frappant. En 2024, le gouvernement fédéral a ouvert une [voie d'accès familiale à la résidence permanente pour les personnes touchées par le conflit au Soudan](#). Pourtant, cette voie humanitaire n'est humanitaire que de nom tant les longs délais d'attente persistent.

FACTEURS SYSTÉMIQUES MENANT À L'INÉGALITÉ

- **Ressources inégales :** Les bureaux des visas en Afrique ne sont pas en mesure de répondre aux besoins de traitement des demandeurs, malgré la création d'une « équipe d'intervention » censée compenser le manque de personnel dans les bureaux des visas en Afrique.
- **Objectifs d'immigration trop faibles :** Les niveaux d'immigration sont beaucoup trop bas par rapport au nombre de personnes réfugiées en attente. Les cibles pour les personnes réfugiées parrainées par le secteur privé sont en baisse, tandis que l'arriéré de demandes ne cesse de croître. Ce déficit affecte de manière disproportionnée les personnes réfugiées en Afrique.
- **Lutte contre le racisme au ralenti :** Bien qu'IRCC ait pris un certain nombre d'engagements et élaboré des [plans](#) pour lutter contre le racisme, la manière dont les inégalités dans le traitement des dossiers en provenance d'Afrique seront abordées reste floue. IRCC n'a toujours pas mis à jour son plan d'action et a récemment supprimé sa Division de l'équité, ce qui ralentit encore davantage les progrès dans la lutte contre le racisme.

RECOMMANDATIONS

Le CCR demande au gouvernement de garantir des délais de traitement équitables pour les personnes réfugiées réinstallées en provenance de toutes les régions, et en particulier de mettre fin aux délais de traitement systématiquement longs en ce qui concerne les dossiers en provenance d'Afrique, grâce à des engagements politiques clairs, des normes de service et des ressources adéquates.

Pour atteindre cet objectif, le gouvernement devrait :

- Fixer des objectifs de délais de traitement équitables par région, et en assurer le suivi et la publication.
- Assurer la transparence et la responsabilité en publiant les délais de traitement par région et par catégorie d'immigration.
- Augmenter les objectifs d'immigration pour les personnes réfugiées parrainées par le secteur privé afin d'éliminer les arriérés actuels.
- Adopter un cadre d'intervention d'urgence transparent et équitable pour les crises humanitaires qui respecte le principe de l'addition.
- Fournir des informations accessibles et en temps opportun aux demandeurs.
- Renforcer la formation et les ressources en matière d'information destinées aux agents chargés des visas afin d'améliorer l'évaluation des motifs de fuite et des conditions actuelles des demandeurs.
- Mettre en place un mécanisme accessible permettant à tous les groupes de parrainage de signaler les cas de retards excessifs.
- Introduire des mesures de traitement flexibles pour les demandeurs qui ne sont pas en mesure de satisfaire aux exigences (telles que les examens médicaux ou les données biométriques) en raison de conditions de sécurité ou de déplacement.